

**299^e RÉUNION (RÉGULIÈRE)****LE 23 SEPTEMBRE 2023****CENTRE SCOLAIRE ÉTOILE DE L'ACADIE**

PRÉSENCES**MEMBRES ÉLUS :**

Cottreau, Marcel - président	Clare
Racette, Diane - vice-présidente	Rive-Sud
Babin, Denise	Argyle
Benoit, Alfred	Pomquet
Comeau, Michel A.	Clare
David, Cetus	Richmond
d'Entremont, Jeanelle	Argyle
deViller, Clyde	Argyle
Haché, Philippe	Inverness
Hinton, Jessica	Truro
Howlett, Katherine	Halifax
Larade, Joeleen*	Inverness
Lavigne, Hélène	Annapolis
LeBlanc, Rachelle	Clare
LeFort, Marcel	Sydney
Samson, Blair	Richmond

*quitte à 15 h 00***ABSENCES MOTIVÉES :**

Arsenault, Jeff	Halifax
Pinet, Marc	Halifax
Amirault, Stephen	agent régional d'éducation (MEDPE)

PERSONNEL :

Collette, Michel	directeur général
Goud, Audrey-Maude	secrétaire corporative
Saulnier, Janine	trésorière

OBSERVATRICE :

Comeau, Stéphanie*	coordonnatrice aux communications
--------------------	-----------------------------------

* *En partie de la réunion*

Samedi 23 septembre 2023

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL

Vérification du quorum

À 9 h 10, le président ouvre la réunion régulière du Conseil et constate le quorum. Audrée-Maude Goud agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. RECONNAISSANCE CULTURELLEMENT RESPECTUEUSE DU TERRITOIRE MI'KMAW

Le président fait la lecture de la déclaration de reconnaissance culturellement respectueuse du territoire Mi'kmaw.

3. MOMENT DE SILENCE EN MÉMOIRE DE MONSIEUR STÉPHANE DOUCET

Les conseillers et conseillères observent un moment de silence en mémoire de Monsieur Stéphane Doucet, directeur adjoint de l'École du Carrefour.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajout au point 9.7. Remplaçant d'un délégué à l'AGA de la FANE

Hélène Lavigne, appuyée par Jessica Hinton, propose d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune.

6. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

6.1. Réunion 298 (régulière), Siège social

Clyde deViller, appuyé par Michel A. Comeau, propose d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 24 juin 2023. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. RÉOLUTIONS EN BLOC

Le président retire le point 7.4. *Version finale du rapport rétention et recrutement* du bloc en raison qu'il a reçu des questions en avance au sujet du rapport. Le point 7.4. est alors retiré du bloc et sera traité au point 11.2.2.

Katherine Howlett demande de retirer le point 7.6. *Correspondance* du bloc. Le point 7.6. est alors retiré du bloc et sera traité au point 9.8.

- 7.1. SUIVI AUX RÉSOLUTIONS 298
- 7.2. RAPPORT CG U. STE-ANNE (MAI 2023)
- 7.3. RAPPORT DU COMITÉ POLITIQUES
- 7.4. *VERSION FINALE DU RAPPORT RÉTENTION ET RECRUTEMENT (retiré du bloc)*
- 7.5. SONDAGE DES DÉPARTS DES EMPLOYÉS (SUIVI DU RAPPORT RECRUTEMENT RH HUIN)
- 7.6. *CORRESPONDANCE (retiré du bloc)*

Résolution 299-01

Jeanelle d'Entremont, appuyée par Michel A. Comeau, propose que le Conseil approuve les résolutions en bloc dans les formes présentées, y compris la réception de l'information fournie dans les rapports et les autres documents inscrits dans les résolutions en bloc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024

8.1. INSCRIPTIONS NON-OFFICIELLES

Les membres reçoivent le tableau des inscriptions non-officielles. Le directeur général indique que le CSAP voit une augmentation approximative de 3 % dans l'ensemble du CSAP.

Certains membres soulèvent quelques écoles avec des inscriptions inquiétantes à suivre de près; dont l'École NDA et l'École acadienne de Truro.

Le tableau des inscriptions officielles, en date du 30 septembre 2023, sera présenté à la réunion du 4 novembre 2023.

8.2. RAPPORT RENTRÉE SCOLAIRE – OPÉRATIONS

Le directeur général souligne que cette année, le transport scolaire a été très turbulent en raison des deux enjeux principaux suivants : les parents qui ne pouvaient pas rejoindre la compagnie d'autobus Transco et la pénurie de conducteurs.

Il précise que l'année prochaine, il y aura des rencontres plus directes avec la compagnie d'autobus Transco en mai et juin 2024 pour planifier la rentrée scolaire 2024-2025.

Les membres discutent des enseignes digitales du CSAP qui se trouvent sur le terrain de six écoles dans la province. Un membre demande pourquoi l'École NDA ne faisait pas partie des six écoles. Le directeur général précise que la compagnie qui refera le pavage à l'extérieur de l'école prochainement a demandé au CSAP d'attendre

avant de mettre une telle affiche afin d'éviter qu'ils ne l'accrochent avec leur équipement. Le directeur général confirme qu'il y aura d'autres vagues d'installations de ces affiches et que l'École NDA pourra faire partie d'une prochaine vague lorsque le travail de pavage sera effectué.

8.3. RAPPORT RENTRÉE SCOLAIRE – DOTATION

Le directeur général précise que le CSAP a recruté près de 60 nouveaux membres du personnel enseignant cette année et approximativement 65 nouveaux membres du personnel de soutien.

En date du 15 septembre, il y avait 11 postes en enseignement qui n'avaient pas encore été comblés. Il précise que le recrutement se poursuit et que ce nombre descend, étant rendu à 10 en date du 23 septembre.

Les membres posent des questions portant sur le recrutement dans la province, au pays, et outremer.

8.4. NOUVELLE ÉCOLE À TORBÉ

Le directeur général souligne que la 23^e école du CSAP dans la région de Torbé a ouvert ses portes le 8 septembre 2023 avec 16 élèves d'inscrits. Il précise que les modulaires ont été commandés et la préparation du site pour les accueillir débutera prochainement.

9. AFFAIRES DU CONSEIL

9.1. CHOIX DU NOM DE LA NOUVELLE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – RÉGION DE CLARE

La communauté était conviée à soumettre des suggestions de noms pour la nouvelle école élémentaire dans la région de Clare. Des 102 soumissions reçues, le comité d'évaluation a présenté cinq noms au Conseil.

À la réunion du Conseil du 24 juin, les membres avaient demandé que le comité se rencontre de nouveau afin de vérifier s'il serait prêt à considérer d'enlever le mot « élémentaire » dans la proposition du nom « École élémentaire Baie Sainte-Marie » afin de raccourcir ce nom. Le comité d'évaluation s'est penché sur cette question et était d'accord d'enlever le mot « élémentaire » du nom en question.

Résolution 299-02

Rachelle LeBlanc, appuyée par Denise Babin, propose d'adopter le nom « École Baie Sainte-Marie » pour la nouvelle école du CSAP dans la région de Clare.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9.2. COMITÉ POUR NOMMER LA NOUVELLE ÉCOLE SUR LA PÉNINSULE

Résolution 299-03

Hélène Lavigne, appuyée par Rachelle LeBlanc, propose que le Conseil nomme Katherine Howlett à titre de représentante du Conseil au comité du choix de nom de la nouvelle école sur la péninsule.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

9.3. COMITÉ POUR NOMMER LE CENTRE COMMUNAUTAIRE SUR LA PÉNINSULE

En raison du fait qu'il n'y a qu'un seul membre présent à la présente rencontre provenant de la communauté d'Halifax, et considérant que ce membre a indiqué qu'elle se trouverait dans un conflit d'intérêts si elle siégeait à ce comité spécifique, ce point sera traité à la réunion du 4 novembre 2023.

9.4. COMITÉ POUR NOMMER LE CENTRE COMMUNAUTAIRE À NDA

Résolution 299-04

Blair Samson, appuyé par Jeanelle d'Entremont, propose que le Conseil nomme Joeleen Larade à titre de représentante du Conseil au comité du choix de nom du Centre communautaire à NDA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9.5. ALLOCATION DES MEMBRES

La trésorière mentionne que dans le passé, conformément à la *Loi sur l'Éducation*, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) mandatait aux quatre ans à l'Association des conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse (ACSNE) de faire une étude et une recommandation au MEDPE sur l'allocation des membres dans le rapport intitulé *Stipend and Expenses Reimbursement* (le « Rapport »).

Conformément au Règlement intérieur du Conseil, la rémunération des membres est conforme aux recommandations du Rapport mandaté par le ministère de l'Éducation. Cette pratique a toujours eu pour but d'assurer que le processus demeure indépendant du Conseil.

Depuis l'abolition des conseils scolaires anglophones en 2018 et de la dissolution de l'ACSNE par la suite, le MEDPE n'a pas mandaté qu'un Rapport soit produit et le Conseil est donc resté au même niveau de rémunération que depuis le Rapport qui date de 2016.

Le 27 juin 2023, le directeur général a reçu une lettre du MEDPE indiquant que vu la dissolution de l'ACSNE, les provisions de la législation actuelle concernant la rémunération des membres du conseil sont dépassées et ne sont plus applicables.

La lettre précise que, jusqu'à ce que ce problème soit résolu par la législation, la ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a approuvé un ajustement aux taux actuels de manière rétroactive jusqu'à 2020 qui vient remplacer le Rapport.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil, la rémunération des membres devient automatiquement conforme aux recommandations reçues.

9.6. SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS – RESTRUCTURATION DES COMITÉS

Le travail de restructuration des comités a été effectué en différentes étapes encadrées afin de prévoir les pratiques gagnantes.

- + À la réunion d'avril 2023, le Conseil a fait une consultation préliminaire pour étudier les comités et les mandats du Conseil.
- + Au courant de l'été, il y a eu une consultation et analyse des comités des autres conseils scolaires et associations de gouvernance pour entité publique.
- + Au mois d'août 2023, la *Loi sur l'Éducation (CSAP)* (la « Loi ») fut repassée pour identifier tous les comités statutaires.

Le président mentionne que, durant la troisième étape, le comité de l'assiduité scolaire avait été identifié comme étant un comité qui n'existe pas au Conseil. Il explique que la pratique du CSAP a été de déléguer cette tâche à la direction générale puisqu'il s'agit d'une tâche de nature administrative, incluant communiquer directement avec les directions d'écoles, selon le mandat du comité.

Il précise que, en repassant les résolutions passées du Conseil, ce fut découvert qu'il n'y a pas de motion officielle déléguant la tâche de ce comité à la direction générale. Il propose alors d'officialiser la pratique du CSAP par motion afin d'être en ligne avec la *Loi*. Il précise que quand le Conseil délègue une tâche à la direction générale, qu'il faut se rappeler que la responsabilité demeure avec le Conseil. Le président indique qu'il sera alors nécessaire que la direction générale fournisse un rapport annuel au Conseil sur l'assiduité scolaire, si la motion est approuvée. Il note que si le Conseil préfère ne pas déléguer la tâche à la direction générale, que ce comité devra faire partie des discussions de la prochaine étape concernant la restructuration des comités.

Il est précisé que le Conseil a le droit de déléguer des tâches à la direction générale, comme il le fait avec les embauches du personnel. Afin d'assurer que le Conseil supervise le travail, la direction générale doit produire des rapports dans ces cas.

Plusieurs membres se prononcent en faveur d'officialiser la pratique du Conseil de déléguer la tâche à la direction générale en raison que celle-ci est trop administrative et va au-delà de la gouvernance; pourvu que la responsabilité demeure avec le Conseil par l'entremise d'un rapport; tandis que quelques membres se prononcent en désaccord en raison que la *Loi* précise qu'il s'agit d'une responsabilité du Conseil et qu'un seul rapport annuel ne serait pas suffisant.

Il en est convenu qu'un rapport semi-annuel serait préférable qu'un seul rapport annuel et que la direction générale identifiera prochainement les temps propices pour ces rapports.

Résolution 299-05

Marcel LeFort, appuyé par Jeanelle d'Entremont, propose que le Conseil délègue à la direction générale la tâche de surveillance de l'assiduité scolaire, dans l'esprit des alinéas 64 (2P) et 116 de la *Loi sur l'Éducation* (CSAP) et que la direction générale fournisse un rapport semi-annuel au Conseil sur l'assiduité scolaire, débutant avec l'année scolaire 2023-2024.

Blair Samson demande un vote enregistré.

Votes positifs : Denise Babin, Alfred Benoit, Michel A. Comeau, Marcel Cottreau, Cetus David, Jeanelle d'Entremont, Clyde deViller, Philippe Haché, Hélène Lavigne, Rachelle LeBlanc, Marcel LeFort, Jessica Hinton, Katherine Howlett, Diane Racette

Votes négatifs : Joeleen Larade, Blair Samson

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

Après l'adoption de la résolution ci-haute, la secrétaire corporative fait un survol du déroulement de la deuxième consultation avec le Conseil pour continuer le travail de la restructuration des comités. Les membres se font diviser en petits groupes pour entamer la deuxième consultation.

Il est précisé qu'il y aura une compilation des suggestions ressorties par les membres et qu'un rapport synthèse leur sera remis à la réunion de novembre; où, si le Conseil est prêt, ce dernier pourra adopter les changements aux mandats et aux comités.

9.7. REMPLAÇANT D'UN DÉLÉGUÉ À L'AGA DE LA FANE

Résolution 299-06

Hélène Lavigne, appuyée par Michel A. Comeau, propose que le Conseil nomme Diane Racette à titre de déléguée en remplacement de Jessica Hinton à l'Assemblée générale annuelle 2023 de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) qui aura lieu le 6 novembre 2023 par le biais de MS Teams.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9.8. CORRESPONDANCE

Un membre aimerait discuter de la lettre reçue par la ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance au sujet des niveaux scolaires de la nouvelle construction d'école qui remplacera l'École des Beaux-Marais. Le président indique que ce sujet sera abordé à huis clos.

Un membre demande des précisions au sujet de quand les lettres figurent dans la Correspondance de la présidence.

10. MISE À JOUR – NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE

Le directeur général donne une mise à jour concernant le prochain plan stratégique. L'équipe administrative a développé des objectifs pour chacun des quatre axes stratégiques suivants :

1. Construction identitaire
2. Pratiques efficaces fondées sur des données probantes
3. Leadership efficace
4. Bien-être

L'équipe administrative développera le contenu pour chaque objectif prochainement et ceux-ci seront présentés à la réunion du 4 novembre 2023.

11. RAPPORTS D'ACTIVITÉS

11.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le rapport est déposé.

11.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général propose un nouveau format à son rapport pour qu'il puisse fournir au Conseil les informations dont celui-ci a besoin en lien avec le plan stratégique. Il précise que, en addition au rapport de la direction générale, des mises à jour seront fournies aux trois mois sur le Plan pour la réussite des élèves (PRÉ).

11.2.1. Mise à jour – Objectifs 2023-2024 du directeur général

Le président indique que les objectifs du directeur général doivent toujours être en ligne avec le plan stratégique. Il est précisé que le directeur général présentera ses objectifs 2023-2024 en novembre.

11.2.2. Version finale du rapport Rétention et recrutement

Le président mentionne que ce document est à titre d'information pour le Conseil. Le Conseil n'a pas à l'approuver.

Le directeur général indique que la rétroaction du Conseil fournie à la réunion 296 du 1^{er} avril 2023 fut étudiée et plusieurs points furent inclus dans cette dernière version du rapport Rétention et recrutement.

Il précise qu'il s'agit d'un document vivant qui va évoluer avec le temps. Il indique que ce rapport, bien qu'il ne soit pas parfait, est un nouvel outil pour le CSAP qui n'existait pas auparavant.

Un membre pose des questions qui portent, entre autres, sur certains points provenant de la rétroaction des membres de la réunion d'avril qui ne se trouvent pas dans le présent rapport, la promotion du CSAP sur le pont MacDonald, les activités culturelles, et les budgets associés.

Joeleen Larade quitte la réunion et ne fait plus partie du quorum.

11.3. RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

Le rapport est déposé.

12. AVIS DE MOTIONS

Blair Samson fait un avis de motion pour une réunion future du Conseil concernant les rapports du huis clos et les descriptions des items discutés.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES

Les membres font des commentaires et posent des questions qui portent sur les sujets suivants :

- Les régions/communautés émergentes au CSAP;
- Les profils des conseillers;
- Le stationnement à l'École Beau-Port et la sécurité des élèves.

Stéphanie Comeau quitte la réunion.

14. COMITÉ À HUIS CLOS

Michel A. Comeau, appuyé par Hélène Lavigne, propose que le Conseil se réunisse à huis clos. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15. FIN DU COMITÉ À HUIS CLOS

Marcel LeFort, appuyé par Philippe Haché, propose de mettre fin au huis clos et de retourner en assemblée régulière. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

16. RAPPORT DU COMITÉ À HUIS CLOS

La vice-présidente indique que le Conseil a reçu de l'information sur les cas confidentiels 2023-07, 2023-13, 2023-14, le rapport des recommandations des ressources humaines du 14 juin au 12 septembre 2023, ainsi que le rapport de suspensions.

Résolution 299-07

Cetus David, appuyé par Philippe Haché, propose que le président procède à la signature de la convention collective CSAP-SCFP, section 2272, qui prendra fin le 31 mars 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

17. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion régulière est prévue le 4 novembre 2023 à l'École secondaire de Clare.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 16 h 05, les points à l'ordre du jour ayant été traités, Jeanelle d'Entremont propose de lever la séance.

Marcel Cottreau, président

Audrée-Maude Goud, secrétaire corporative